

Direction Europe International

15-01

RAPPORT À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 14 septembre 2023

OBJET : LANCEMENT D'UNE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE AVEC LE MEXIQUE.

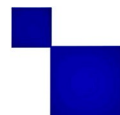
Le Département et Iztapalapa (Mexique), une des seize divisions territoriales de la ville de Mexico ont établi un premier contact à l'occasion du séminaire régional du projet FICOL « Pour des territoires protecteurs des femmes victimes de violences », qui s'est tenu à Iztapalapa du 13 au 17 décembre 2022. Ce séminaire était organisé par le Département, avec le soutien de l'Agence française de développement (AFD), de Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) et de la Mairie d'Iztapalapa. Ce moment a été l'opportunité pour les équipes de Seine-Saint-Denis et d'Iztapalapa d'échanger sur les perspectives d'établissement d'une première coopération.

En effet, de tailles similaires (1,8 million d'habitants à Iztapalapa, 1,6 million en Seine-Saint-Denis), nos deux territoires présentent des caractéristiques communes : situés dans de grandes métropoles, fortement urbanisés (près de 41 % du territoire de la Ville de Mexico est urbain), ils concentrent une population jeune et souvent modeste.

La thématique de l'écologie urbaine est apparue comme particulièrement pertinente par rapport aux enjeux qui se posent aux deux territoires. Les questions environnementales font l'objet de politiques publiques ambitieuses et innovantes, autour notamment de deux grands axes : la nature en ville et l'agriculture urbaine.

Héritière d'une urbanisation rapide et chaotique, Iztapalapa a le taux d'espaces verts par habitant le plus bas de la Ville de Mexico. La municipalité a donc mis en place différents programmes pour re-végétaliser le territoire, articulant dimensions écologique, paysagère et économique. Ainsi, le programme de reforestation « Semer la vie », lancé en 2019, vise à planter un million d'arbres d'ici 2024, dans l'objectif de rétablir la couverture boisée dans les zones naturelles protégées et de développer celle-ci dans l'espace urbain (rues, terre-pleins, espaces publics).

De plus, un programme de création de vergers urbains a été mis en place, vergers gérés



par des comités communautaires dont les membres ont reçu une formation dédiée. Enfin, le dispositif « De la campagne à la ville » vise à mettre directement en relation producteurs familiaux et consommateurs dans les vingt quartiers d'Iztapalapa, soutenant ainsi l'économie populaire, et plus particulièrement les femmes.

Ces programmes résonnent avec ceux mis en place par le Département dans le cadre des « Engagements pour l'égalité environnementale face à l'urgence climatique », notamment le Plan Canopée ou encore le Projet alimentaire territorial.

Élaboré dans le cadre de l'appel à projets 2023 en soutien à la coopération décentralisée franco-mexicaine du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et du Secrétariat mexicain aux Relations extérieures, le projet « Politiques publiques innovantes et participation citoyenne pour la transformation écologique dans le cadre des Objectifs de développement durable » vise à renforcer, en Seine-Saint-Denis comme à Iztapalapa, les politiques publiques locales dans le domaine de la résilience face au changement climatique, ainsi qu'à stimuler l'appropriation de ces enjeux par les habitants et leur participation active en ce sens.

Dans un courrier du 25 juin 2023, la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) a notifié au Département l'octroi d'un appui de 21 257 euros pour la mise en œuvre de ce projet.

D'un an, celui-ci se déroulera de septembre 2023 à septembre 2024 et reposera notamment sur des échanges d'expériences, des visites réciproques et un appui institutionnel et méthodologique, Il sera organisé autour de deux axes, l'innovation publique et la participation citoyenne, et de deux thématiques, la végétalisation de l'espace public et l'agriculture urbaine. Tout au long de l'année, le Département et Iztapalapa échangeront pour élaborer une stratégie globale sur l'écologie urbaine, sur le modèle des « Engagements pour l'égalité environnementale face à l'urgence climatique ».

L'accueil d'une délégation d'Iztapalapa en Seine-Saint-Denis en octobre 2023, puis le déplacement d'une délégation du Département à Iztapalapa au premier trimestre 2024, permettront de rencontrer les acteurs et expériences menées dans les deux collectivités, mais aussi de produire un document audiovisuel qui donnera à voir les efforts mis en place au plan local face au défi global que représente le changement climatique.

Afin de pleinement intégrer les acteurs citoyens des deux territoires, l'association Point de rassemblement (qui anime notamment un projet de cour jardinée au collège Jean-Moulin à Aubervilliers) et l'Union des habitants de San Miguel Teotongo seront associées à toutes les étapes du projet et participeront aux missions en Seine-Saint-Denis et à Iztapalapa.

Ce premier projet entre nos deux collectivités permettra d'engager un nouveau type de coopération décentralisée pour le Département, plus horizontal, car concernant deux collectivités disposant d'expertises confirmées sur une thématique centrale dans l'action du Département.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- DE DÉCIDER de percevoir une recette de l'État – Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales de 21 257 euros pour un projet de coopération avec la mairie d'Iztapalapa sur la thématique « Politiques publiques innovantes et participation citoyenne pour la transformation écologique dans le cadre des objectifs de développement durable » ;

- D'APPROUVER le projet de coopération avec la Mairie d'Iztapalapa au Mexique ;
- D'APPROUVER la contribution du Département d'un montant de 10 347 euros, hors valorisation, correspondant à la mise en œuvre des activités telles que définies dans le projet,
- DE CHARGER M. le président du Conseil départemental de signer la lettre d'intention et le formulaire de candidature, au nom et pour le compte du Département, ci-joints ainsi que tout document relatif à ce partenariat,
- D'ACCUEILLIR une délégation de quatre représentants d'Iztapalapa en octobre 2023, pour une semaine d'échanges, de visites de terrain et de formation.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,
le conseiller départemental délégué,

Abdel Sadi

Délibération n° 15-01 du 14 septembre 2023

LANCEMENT D'UNE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE AVEC LE MEXIQUE

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil général n°97-VI-02 du 24 juin 1997, relative à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de coopération décentralisée et de paix,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu le courrier du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères du 15 juin 2023,

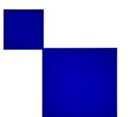
Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de percevoir une recette de l'État – Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales de 21 257 euros pour un projet de coopération avec la mairie d'Iztapalapa sur la thématique « Politiques publiques innovantes et participation citoyenne pour la transformation écologique dans le cadre des objectifs de développement durable » ;

- APPROUVE le projet de coopération avec la Mairie d'Iztapalapa au Mexique ;

- APPROUVE la contribution du Département d'un montant de 10 347 euros, hors valorisation, correspondant à la mise en œuvre des activités telles que définies dans le projet ;



- CHARGE M. le président du Conseil départemental de signer la lettre d'intention et le formulaire de candidature, au nom et pour le compte du Département, ci-joints, ainsi que tout autre document relatif à ce partenariat ;

- DÉCIDE d'accueillir une délégation de quatre représentants d'Iztapalapa en octobre 2023, pour une semaine d'échanges, de visites de terrain et de formation.

Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.